

DOSSIER DE DEMANDE PRIME AIR BOIS



janvier 2025



1. POURQUOI UNE PRIME AIR BOIS ?

La communauté de communes de Bièvre Est a fixé dans son Plan Climat Air Energie Territorial des objectifs d'efficacité énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air cohérents avec ceux du Plan de Protection de l'atmosphère (PPA) Grenoble Alpes Dauphiné.

Le secteur résidentiel est particulièrement émetteur de particules fines sur Bièvre Est en raison de la proportion de logements chauffés au bois avec des appareils anciens ne répondant plus aux critères de performance actuels.

La mise en place d'une aide financière au remplacement des foyers ouverts et appareils antérieurs à 2005 par des appareils performants a donc été décidée par délibération du conseil communautaire du 8 juillet 2024.

2. QU'EST-CE QUE LA PRIME AIR BOIS ?

La Prime Air Bois permet d'aider financièrement les particuliers qui souhaitent remplacer leurs cheminées (foyers ouverts) ou anciens appareils de chauffage au bois par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

La Prime Air Bois est une aide versée par la communauté de communes de Bièvre Est, cofinancée par l'ADEME.

Le montant de l'aide¹ est de **500€** et peut atteindre **1 000€** sous conditions de revenus. La Prime porte sur l'acquisition d'appareils de chauffage performants et les travaux qui y sont liés : fournitures, tubage, main d'œuvre.

Les équipements doivent être fournis et posés par un professionnel ou son sous-traitant déclaré.

Sous réserve de remplir les conditions, la Prime Air Bois de Bièvre Est peut être cumulaire avec les primes nationales pour la transition énergétique (MaPrimeRénov'), les aides du dispositif ANAH pour les ménages modestes et très modestes. Elle est également cumulaire avec les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour ce poste.

¹ Le montant de l'aide est plafonné à 50 % des dépenses éligibles ou à 80 % en cas de prime bonifiée

3. CONDITIONS A REMPLIR POUR OBTENIR LA PRIME AIR BOIS

- Être propriétaire d'un logement situé sur la communauté de communes de Bièvre Est².
- Appareil se trouvant dans un logement occupé à titre de résidence principale, achevée depuis plus de deux ans. L'appareil date d'avant 2005 (ou il s'agit d'un foyer ouvert).
- Ne pas avoir déjà déposé un dossier (un seul dossier par an et par foyer fiscal).
- Le nouveau matériel doit disposer du label Flamme verte minimum 7 étoiles ou être inscrit au registre de l'ADEME
 - Registre Flamme Verte : <https://www.flammeverte.org/appareils>
 - Registre ADEME : <https://librairie.ademe.fr/air-et-bruit/5478-registre-des-appareils-eligibles-au-fonds-air-bois-non-labelises-flamme-verte.html>
- L'installateur est qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), Quali'Bois par Qualit'EnR ou Qualibat'EnR Bois. Vous pouvez vérifier que votre installateur est bien agréé RGE sur <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>
- La destruction de l'ancien appareil est obligatoire (sauf pour les foyers ouverts lorsqu'un insert y est intégré).

Condition d'éligibilité à la prime bonifiée

Pour pouvoir bénéficier de la prime bonifiée de 1000 € (au lieu de 500€), le revenu fiscal de référence doit être inférieur aux plafonds de l'ANAH pour les ménages aux ressources modestes.

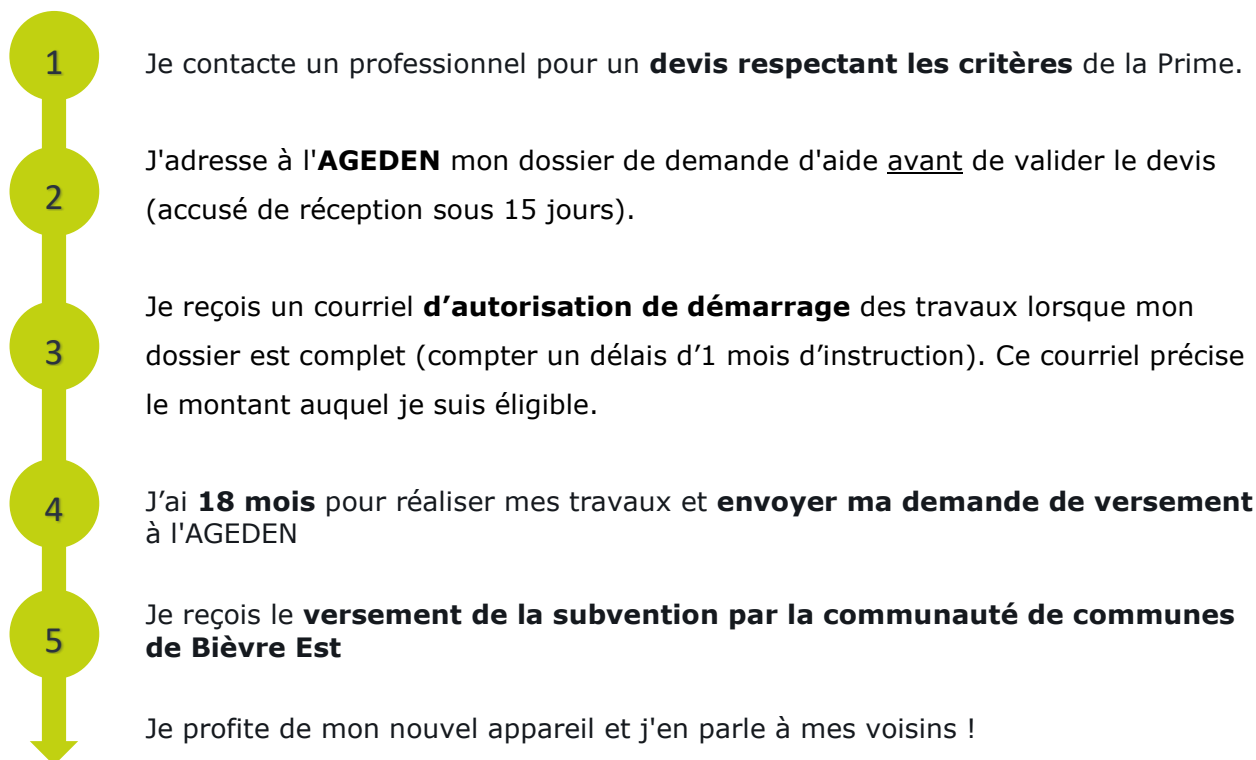
Soit au 1^{er} janvier 2025 (pour information) :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources (€)
1	22 015
2	32 197
3	38 719
4	45 234
5	51 775
Par personnes supplémentaire	+ 6 525

Mise à jour annuellement, source ANAH

² Apprieu, Beaucroissant, Bévenais, Bizonnes, Burcin, Châbons, Colombe, Eydoche, Flachères, Izeaux, Le Grand Lemps, Oyeu, Renage, Saint-Didier-de-Bizonnes.

4. OBTENIR MA PRIME AIR BOIS EN 5 ETAPES



Dossier de demande à envoyer de préférence par mail ou par courrier à :

AGEDEN

primeairbois-ccbe@ageden38.org

PRIME AIR BOIS – Communauté de communes de Bièvre Est
14, avenue Benoit Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères

Pour toute question, contactez l'AGEDEN au 04.76.23.53.50

DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et font l'objet d'un traitement dont le responsable est le Service Transitions de la communauté de communes de Bièvre Est pour le traitement des dossiers de subvention. La base légale du traitement est l'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : AGEDEN, DGFIP, ADEME.

Les données seront conservées pendant une durée de 5 ans et seront supprimées au-delà de cette durée. Par ailleurs, les données supplémentaires renseignées par vos soins dans le questionnaire et qui sont facultatives pour l'octroi de l'aide, sont utilisées à des fins statistiques après anonymisation. Elles seront conservées pendant une durée de 2 ans.

Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles par Bièvre Est, vous pouvez consulter notre politique de protection des données [Politique-de-protection-des-données-Bievre-Est.pdf](#) ou écrire à l'adresse suivante : rgpd@cc-bievre-est.fr.

5. PIECES A FOURNIR

Avant travaux, premier envoi

- ☐ Une lettre de sollicitation adressée au Président de la communauté de communes de Bièvre Est.
- ☐ Fiche de renseignement dûment complétée par le demandeur (Fiche 1).
- ☐ Déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée par le demandeur (Fiche 2).
- ☐ Copie du/des derniers avis d'imposition sur le revenu pour l'ensemble des foyers fiscaux du logement concerné.
- ☐ Déclaration sur l'honneur d'occupation du bien concerné par les travaux (Fiche 3)

Si vous êtes nouveaux propriétaires (année N ou N-1), fournir l'attestation d'acte notarié.

- ☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire.
- ☐ Photo de l'ancien appareil ou foyer en fonctionnement et avant démontage (attendre la validation de l'instruction pour le démonter).
- ☐ Fiche d'information de l'entreprise dûment complétée par l'entreprise (Fiche 4)
- ☐ Déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée par l'entreprise choisie (Fiche 5)

Tout dossier incomplet verra son délai de traitement allongé.

Après travaux : pour demander le versement de la subvention

- ☐ Fiche « demande de versement de la prime air bois » (transmise avec le courrier d'autorisation de travaux).
- ☐ Une photo du nouvel appareil installé après travaux en plan large.
- ☐ La facture certifiée acquittée de l'installateur (différenciant le coût de la main d'œuvre de la fourniture)
 - Dans le cas du remplacement d'un poêle, insert ou chaudière :
 - ☐ Cas n°1 : Dépôt de l'appareil chez un recycleur par l'installateur : Attestation de destruction (formulaire vierge en fin de dossier).
 - ☐ Cas n°2 : Dépôt de l'appareil par le demandeur en déchèterie : Certificat de dépôt en déchèterie gérées par la communauté de communes de Bièvre Est.
 - Dans le cas d'une destruction d'un foyer ouvert :
 - ☐ Photo de l'emplacement initial après travaux.

FICHE 1- Fiche de renseignement

Le demandeur

NOM

Prénom

Adresse

Code postal :

Commune :

Tél :

Adresse mail :

☐ Propriétaire occupant

☐ Propriétaire bailleur

Adresse des travaux (en cas de demande réalisée par un propriétaire bailleur)

Adresse

Code postal :

Commune :

Nombre de personnes présentes dans le logement :

Situation professionnelle

☐ Agriculteur exploitant

☐ Artisan, commerçant, chef
d'entreprise

☐ Ouvrier

☐ Employé

☐ Prof lib., cadre ou prof.intell
supérieure

☐ Technicien, profession
intermédiaire

☐ Retraité, préretraité

☐ Autre, sans activité

Age :

☐ 18 à 24 ans

☐ 25 à 34 ans

☐ 35 à 49 ans

☐ 50 à 64 ans

☐ 65 ans et +

Le logement

Nature du logement : ☐ Maison ☐ Appartement

Surface chauffée du logement : m²

Période de construction :

☐ Avant 1946

☐ 1946 - 1970

☐ 1971-1990

☐ 1991-2005

☐ 2005-2012

☐ Après 2012

☐ Ne sais pas

Travaux d'isolation depuis 2005

- | | | | |
|----------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------------------------|
| ☐ Toiture | ☐ Murs / façade | ☐ Plancher bas | ☐ Menuiseries |
| ☐ Combles | ☐ Aucun | ☐ Ne sais pas | |

Classe énergétique du logement (si connue) :

- | | | | |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------------------|
| ☐ A | ☐ B | ☐ C | ☐ D |
| ☐ E | ☐ F | ☐ G | ☐ Ne sais pas |

Le matériel ancien à remplacer et son usage

Matériel remplacé :

- | | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| ☐ Foyer ouvert | ☐ Insert | ☐ Poêle | ☐ Chaudière | ☐ Cuisinière |
|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|

Année d'installation :

- | | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| ☐ Avant 2005 | ☐ 2005-2014 | ☐ Après 2014 |
|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|

Type d'usage :

- | | |
|---|--|
| ☐ Chauffage exclusif (pas d'autre moyen de chauffage) | ☐ Chauffage d'appoint |
| ☐ Chauffage principal (présence d'un appoint dans le logement) | ☐ Plaisir/agrément (moins de 15 feux /an) |

Bois utilisé :

- | | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| ☐ Bûches | ☐ Granulés | ☐ Autre : |
|---------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|

Quantité de bois consommée par an :

Si bûche :

M³

Stères (dans ce cas, longueur des buches :

Si granulés :

Tonnes

Sacs de 15kg

☐ Ne sais pas

Approvisionnement :

- ☐ Personnel / gratuit ☐ Voisinage/connaissance
☐ Producteur distributeurs de combustible ☐ Autre
☐ Point de vente non spécialisé (ex : grande surface)

Origine du bois :

- ☐ Région Auvergne-
Rhône-Alpes ☐ Département de
l'Isère ☐ France ☐ Hors France
☐ Ne sais pas

Qualité du bois :

- ☐ Bois labellisé ☐ Bois non labellisé ☐ Ne sais pas

Stockage du bois :

- ☐ À l'intérieur ☐ Extérieur sous abris ☐ Extérieur sous bâche
☐ Extérieur sans-abris ☐ Autre :

Durée de séchage du bois : mois ☐ ne sais pas

Catégories d'essences de bois utilisée :

- ☐ Résineux ☐ Feuillus ☐ Mélange
feuillus/résineux ☐ Ne sais pas

Ramontage de l'installation :

- ☐ Réalisé par vous-même ☐ Réalisé par un professionnel

Fréquence moyenne de ramontage :

- ☐ 1 fois par an ☐ 2 fois par an
☐ 1 fois tous les 2 ans ☐ Autre, à préciser :

Votre nouveau matériel et vos motivations

Nouveau matériel :

- ☐ Insert cheminée ☐ Poêle ☐ Poêle de masse ☐ Chaudière
☐ Poêle hydraulique ☐ Autre, à préciser

Type de combustible :

- ☐ Bois bûches ☐ Granulés/ pellets ☐ Mixte (Granulés + bûches)

Type d'usage du nouveau matériel :

- ☐ Chauffage exclusif (pas d'autre moyen de chauffage) ☐ Chauffage d'appoint
☐ Chauffage principal (présence d'un appoint dans le logement) ☐ Plaisir/agrément (moins de 15 feux / an)

Motivations principales pour ce changement d'appareil :

- ☐ Économiser du bois/de l'énergie ☐ Améliorer la qualité de l'air extérieur (santé/environnement)
☐ Gagner en confort/chaleur ☐ Utilisation interdite de mon appareil actuel
☐ Autre :

Comment avez-vous connu cette aide ? :

- | | |
|---|---|
| ☐ Réseau France Rénov' / AGEDEN | ☐ Entreprise (installateur, ramoneur, vendeur de bois) |
| ☐ Magazine de la commune/Communauté de communes | ☐ « Bouche à oreille » |
| ☐ Notaire/besoin de mise en conformité | ☐ Site Internet commune/communauté de communes |
| ☐ Site Internet : www.renover-malin.fr | ☐ Autre : |

FICHE 2- Déclaration sur l'honneur du demandeur

Je soussigné(e) (*demandeur*),

Nom et Prénom :

1. Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations figurant dans la fiche de renseignement.
2. Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 ou d'un foyer ouvert par un appareil labélisé Flamme Verte ou inscrit au registre de l'ADEME en date de la demande.
3. Certifie sur l'honneur que le logement concerné est une résidence principale achevée depuis plus de 2 ans dont je suis le propriétaire occupant ou bailleur.
4. M'engage à ce que les travaux n'aient pas démarré avant réception de l'autorisation de démarrage de travaux envoyée par l'AGEDEN par courriel.
5. M'engage à rendre hors d'usage mon ancien appareil (case à cocher) :
 - ☐ En le remettant à l'entreprise qui a réalisé les travaux, en vue de son élimination (Certificat de destruction / dépôt en déchèterie à renvoyer avec la demande de versement)
 - ☐ En le déposant moi-même en déchèterie (certificat de dépôt à renvoyer avec la demande de versement),
 - ☐ En détruisant le foyer ouvert,
 - ☐ En installant un insert ou un poêle dans l'âtre de la cheminée.
6. M'engage à fournir toute pièce complémentaire qui ne figure pas dans la liste des pièces mais qui serait néanmoins nécessaire à l'instruction de mon dossier et/ou au versement de la prime air bois, sur simple demande de la Communauté de communes de Bièvre Est ou l'AGEDEN.
7. M'engage à utiliser correctement mon nouvel appareil de chauffage au bois, notamment en l'entretenant régulièrement (ramonage mécanique deux fois par an) et en brûlant un combustible de qualité (bois sec, non traité). Je suis informé sur le bon pilotage des arrivées d'air de mon appareil et ai compris l'intérêt de l'allumage par le haut si mon appareil brûle des bûches.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prime Air Bois, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indûment perçues.

Certifié exact et sincère, le :

J'accepte de recevoir des informations ou d'être recontacté par Bièvre Est ou l'AGEDEN dans le cadre d'autres opérations ou animations relatives à l'amélioration de l'habitat ou la préservation de l'environnement.

☐ Oui ☐ Non

Signature :

Fiche 3 : DÉCLARATION SUR L'HONNEUR D'OCCUPATION

Je soussigné-e :

Nom :

Prénom :

En qualité de :

☐ Propriétaire occupant-e ☐ Locataire ☐ Propriétaire Bailleur ☐ Occupant à titre gratuit

Atteste sur l'honneur les éléments suivants :

Nombre de personnes occupant le logement objet de la demande :

Personne 1, nom et prénom :

Personne 2, nom et prénom :

Personne 3, nom et prénom :

Personne 4, nom et prénom :

Personne 5, nom et prénom :

Adresse associée à la demande :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Situation du logement :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ Location

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :
le :

Signature :

FICHE 4- Fiche info entreprise - À remplir par l'entreprise en charge de la réalisation du devis

Données relatives au demandeur

NOM, Prénom :

Adresse des travaux :

Code postal :

Commune :

Entreprise en charge du devis

NOM de l'entreprise :

Nom du signataire

N° RM, RCS ou SIREN :

Qualification RGE Quali'Bois n° ou Qualibat n° :

Mail :

Tél :

Si la pose de l'appareil est effectuée par un sous-traitant :

Nom de l'entreprise :

Qualification RGE Quali'Bois n° ou Qualibat n°

DEVIS

DEVIS / APPAREIL À REMPLACER		PRIX EN HT
TYPE D'APPAREIL	☐ Foyer ouvert ☐ Insert/Foyer fermé ☐ Poêle ☐ Cuisinière ☐ Chaudière	(si démontage)
ANNEE D'ACQUISITION (antérieure à 2005, pour foyer non ouvert)		

DEVIS / APPAREIL À INSTALLER		PRIX EN HT
TYPE D'APPAREIL	☐ Insert/Foyer fermé ☐ Poêle ☐ Cuisinière ☐ Chaudière	
MARQUE		
MODÈLE (Identique à la labellisation)		
PUISSANCE		
LABELLISATION	☐ Flamme Verte ☐ Registre ADEME	
TYPE DE COMBUSTIBLE	☐ Bûche ☐ Granulés ☐ Mixte	
FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS LIÉS À L'INSTALLATION (Ex : grilles, hotte, dallage...). Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document		
TUBAGE		
MAIN D'ŒUVRE		
TOTAL HORS TAXE EN EUROS		
TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES EN EUROS		

Fait à :

le :

Signature et cachet de l'entreprise

FICHE 5- Déclaration sur l'honneur de l'entreprise

Je soussigné(e)

NOM :

Entreprise/ société :

Nom du bénéficiaire de l'installation :

- Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre du remplacement d'un foyer ouvert ou d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 par un appareil labélisé Flamme Verte 7 étoiles ou inscrit au registre de l'ADEME en date de la demande.
- Certifie que les travaux d'installation du nouveau matériel n'ont pas démarré.
- Certifie fournir et poser le nouveau matériel.
- Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur le devis sont exacts.
- Certifie avoir expliqué à mon client les règles de bon usage de l'appareil, notamment pour garantir la meilleure combustion : réglage des arrivées d'air, choix d'un bois sec et propre, entretien et ramonages réguliers.
- Concernant l'élimination de l'ancien appareil (cocher la bonne mention)

☐ Je m'engage à faire éliminer par un ferrailleur ou un site d'accueil des déchets professionnels l'ancien appareil (fournir l'attestation correspondante)

Ou

☐ Le particulier / bénéficiaire s'est engagé à déposer l'ancien appareil en déchèterie ou à démonter/fermer l'ancienne cheminée ouverte

- Certifie que je serai RGE lors de la réalisation et la facturation des travaux.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prime Air Bois, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indument perçues.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

le :

Signature et cachet de l'entreprise :